

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



**AUTORITE DE REGULATION ET
D'ORGANISATION DES TRANSPORTS
ROUTIERS (AROTR)**

*Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Arrêté au 31/12/2022*

OCTOBRE 2023

SOMMAIRE

A- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS	3
B- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	6
C- PRESENTATION SOMMAIRE D'AROTR.....	7
D- NOTE SUR LES PRINCIPES COMPTABLES.....	8
E- ETATS FINANCIERS EXERCICE	9
▪ Actifs	
▪ Passifs	
▪ Produits	
▪ Charges	
F- NOTES EXPLICATIVE.....	12

A- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Etats Financiers clos le 31 décembre 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'économie et des Finances, par arrêté N°00744 du 21 Décembre 2017. Nous vous présentons le présent rapport qui porte sur :

- Le contrôle des états financiers annuels, tels qu'ils sont annexés au présent rapport.
- Les vérifications des obligations légales et règlementaires.

Nous avons procédé au controles des comptes en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

- Opinion sans réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de AROTR, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 avec un total de bilan de **196 279 098 MRU** une situation nette négative de **223 353 837 MRU** dont un résultat net déficitaire de **75 273 468 MRU**, et des déficits cumulés antérieurs de **172 696 093 MRU** concernant la gestion des gouvernances précédentes, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives contenues dans les états financiers.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé conformément aux règles et méthodes comptables Mauraniens.

- Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Autorité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Mauritanie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques selon les règles en vigueur.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Observations

Après vérification, nous nous sommes assuré que les recettes globales ont augmenté de 18% par rapport à l'exercice 2021 soit un montant de **46 602 299 MRU**. En effet, les recettes globales sont passées de **212 996 775 MRU** à **259 599 074 MRU**. Malgré cette augmentation AROTR enregistre toujours un déficit de **75 273 468 MRU**. Ce déficit constaté au compte de résultat s'explique par les gros investissements réalisés pour l'exercice 2022 engendrant des dotations aux amortissements importantes, l'augmentation des salaires, la gestion participative des gares et par le non versement à l'AROTR des redevances douane (fret international) depuis 2019. Par conséquent, depuis le non versement des redevances douane, AROTR continue toujours à enregistrer un déficit.

Nous avons constaté après vérification, que la part de l'état cumulative s'élevant à **415 477 073 MRU** au 31 décembre 2022 n'est toujours pas reversée. Nous avons également vérifié que les montants octroyés aux services de sécurité augmentent chaque année du fait qu'AROTR effectue des règlements à ces services plus que les 5% des recettes réalisées soit **2 140 746 MRU** de dépassement. Compte tenu de tous ces faits notés ci-dessus, le mode des répartitions des recettes prévue par le « *Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers* » n'est plus adapté à la situation actuelle de AROTR. A cet effet, nous préconisons à AROTR de demander aux autorités compétentes la révision du dit Décret.

Conformément à nos recommandations précédentes, AROTR tient un fichier des immobilisations qui sont inventoriées et codifiées. Cependant, nous constatons toujours que les anciennes immobilisations antérieures à 2021 ne sont pas valorisées. La valeur globale des immobilisations au 31 décembre 2022 s'élève à **110 695 600 MRU** dont **23 250 817 MRU** correspondant aux nouvelles acquisitions de l'exercice sous revue.

- Responsabilité de l'Autorité

L'Autorité est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives ; que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application de la méthode comptable, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

- Responsabilité du commissaire aux comptes

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes applicables en Mauritanie ; et notre responsabilité consiste à donner un avis sur la base de ces normes.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des

comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion exprimée ci-dessus.

II- VERIFICATIONS ET INFORMATION SPECIFIQUES

2-1 Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

2-2 Informations spécifiques :

En application de la loi, nous vous signalons les informations spécifiques suivantes :

- Les avances et prêts sur salaire constatés au compte 425 pour un montant de **9 183 835 MRU** dont **5 150 255 MRU** concernant les exercices précédents, ne font pas l'objet de remboursement constaté en comptabilité. Ceci est expliqué par le fait que l'AROTR utilise une méthode comptable de trésorerie au lieu de celle d'engagement. Autrement dit, seul le salaire net payé est enregistré.
- AROTR ne procède pas, conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, aux déclarations fiscales de l'impôt sur les revenus fonciers (**IRF**), l'impôt minimum forfaitaire (**IMF**) précompté sur les prestataires de services, la taxe sur la valeur ajoutée (**TVA**) collectée et une partie de l'Impôt sur le traitement et salaire (**ITS**) au titre de l'exercice 2022.

Nouakchott, le 02 Octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes



B- Rapport Spécial du commissaire aux comptes exercice Clos le 31 Décembre 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application de l'article 441 de la loi 05-2000 portant Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions visées à l'article 439 de cette loi.

Il s'agit de conventions directes ou indirectes entre l'autorité et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints à l'exclusion des conventions portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISEES

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'UN EXERCICE ANTERIEUR ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

L'autorité ne dispose d'aucune convention visée par l'article 439 de la loi 05 2000 du code de commerce, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice. ✓

Nouakchott, le 02 Octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes



C- Présentation sommaire de l'autorité

L'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers (AROTR) créée par loi n° 031-2011 du 05 juillet 2011 portant orientation et organisation des transports routiers et le décret n° 221-2011 du 22/09/2011 portant statut de l'Autorité de Régulation et d'Organisation des Transports Routiers est une entité de droit public dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale. AROTR est placée sous l'autorité du Ministre chargé des transports routiers.

Elle est chargée d'organiser, de promouvoir et de développer les transports urbains, interurbains et internationaux en étroite collaboration avec la Direction chargée des transports routiers au Ministère des transports. Elle est également chargée de la réalisation, l'organisation, la gestion, l'équipement et de l'entretien des gars routières.

Les montants des recettes collectés sont répartis conformément aux dispositions du Décret N° 2013-006/PM/2012 fixant le mode de répartition des produits, des redevances et des amendes des transports routiers comme suit :

- 50% au profit de l'AROTR plafonné au montant du budget annuel approuvé par les tutelles. Elles constituent la subvention allouée au budget de l'Autorité ;
- 5% sont destinés aux intervenants (Gendarmerie Nationale, Police, GSSR, bureau du contrôle routier auprès du Directeur des transports) et sont versés dans le compte de l'Autorité ;
- 15% sont destinés à l'appui du secteur du transport (formation, sécurité routière) et versés dans un compte ouvert au Trésor Public au nom de la Direction Générale des transports routiers. Ce montant est plafonné à 4 000 000 MRU par an ;
- 30% au Fonds routier.

D- Notes sur les principes comptables

1. Base de mesure et principe comptables

Pour l'élaboration de ses états financiers, AROTR a retenu comme base d'évaluation le principe comptable reposant sur le coût historique. Les principes et les méthodes comptables les plus significatifs sont les suivants :

1.1. *Immobilisations et amortissements*

Les immobilisations sont évaluées au prix de revient, représenté par le prix d'acquisition augmenté des frais d'approche.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'autorité. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

▪ Constructions usage Administratif	4%
▪ Agencements aménagements / constructions	10%
▪ Matériel de transport	25%
▪ Mobilier ; matériel de bureau et de logement	10%
▪ Matériel Informatique (ordinateurs et accessoires)	10%

1.2. *Subventions d'équipements :*

Les subventions d'équipement relatives à des biens amortissables sont rapportées aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations.

Ces subventions sont amorties au même rythme que les immobilisations qu'elles financent.

Les subventions d'équipements décidées et non encore encaissées sont constatées au niveau des subventions d'équipements.

E- ETATS FINANCIERS EXERCICE 2022

ACTIF	BRUT	Amort et Provisions	NET AU 31/12/2022	NET AU 31/12/2021
IMMOBILISATION INCORORELLES				
. Frais immobilisées				
	S/Total 2			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Aménagements. et Construction	65 581 432	14 458 235	51 123 197	40 677 229
. Matériel de transport	8 223 836	2 532 730	5 691 106	725 200
. Matériel de bureau et informatique	11 677 477	7 134 599	4 542 878	5 193 744
. Mobilier de bureau et logement	25 212 855	8 487 265	16 725 590	15 739 252
. Autres immobilisations				
	S/Total 2			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
. Dépôts et cautionnements				
	S/Total 3			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	110 695 600	32 612 829	78 082 771	62 335 425
VALEURS D'EXPLOITATION				
. Stock matériel et pièces détachées				
	S/Total 4			
VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLES				
. Fournisseurs débiteurs				
	S/Total 5			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	228 833 927	32 612 829	196 221 098	142 654 952
. Charges constatées d'avance	58 000,00		58 000,00	58 000,00
. Différence de conversion	-	-	-	-
. Comptes d'abonnement des charges	-	-	-	-
. Comptes d'attente à régulariser	-	-	-	-
	S/Total 6			
TOTAUX	228 891 927	32 612 829	196 279 098	142 712 952

PASSIF	NET AU 31/12/2022	NET AU 31/12/2021
FONDS DE FINANCEMENT		
. Subventions d'équipement	108 918 170	85 667 353
. Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	-32 903 085	-25 399 614
. Correction sur subventions	-	-
. Report à Nouveau solde débiteur	-233 637 532	-182 238 171
. Report à Nouveau solde créditeur	9 542 078	9 542 078
RESULTATS EN ATTENTE D'AFFECTATION		
. Résultat de l'exercice (Déficit)	-75 273 468	-51 399 361
TOTAL SITUATION NETTE	-223 353 837	-163 827 715
DETTES A COURT TERME		
. Fournisseurs et comptes rattachés	193 882	193 882
. Clients créditeurs	-	0
. Personnel et comptes rattachés	-	0
. Etat et autres collectivités publiques	416 231 598	299 412 015
. Sécurité sociale	0	6 934 770
. Créditeurs divers	3 207 455	0
. Banques et institutions financières	0	0
S/Total 2	419 632 935	306 540 667
. Produits constatés d'avance	-	-
. Différences de conversion	-	-
. Comptes d'abonnement des produits	-	-
. Comptes d'attente et à régulariser	-	-
S/Total 3	0	-
TOTAUX	196 279 098	142 712 952

PRODUITS	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2022	TOTAL 31/12/2021
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
. Subvention d'exploitation et d'équilibre	106 548 720		106 548 720	99 116 548
S/ Total	106 548 720		106 548 720	99 116 548
PRODUITS ET PROFITS DIVERS				
. Produits et profits divers	-	-	-	-
. Quote part des subventions virées au CR	7 503 471	-	7 503 471	6 446 628
. Reprises sur amortissement et provisions	-	-	-	-
. Résultat: Solde débiteur (Déficit)	75 273 468	-	75 273 468	51 399 361
S/Total	82 776 940	-	82 776 940	57 845 989
TOTAUX	189 325 659	-	189 325 659	156 962 537

CHARGES	EXPLOITATION	HORS EXPLOITATION	TOTAL 31/12/2022	TOTAL 31/12/2021
DETERMINATION RESULTAT D'EXPLOITATION ET HORS EXPLOITATION				
CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES				
. Matières et fournitures consommables	-	-	-	0
. Achats d'approvisionnement non stockés	6 832 784	-	6 832 784	4 022 739
. Variation de stock	-	-	-	0
. Charges ext. Liées à l'investissement	17 144 741	-	17 144 741	12 805 546
. Charges ext. Liées à l'activité	13 178 541	-	13 178 541	9 266 802
S/Total: Consommations intermedi.	37 156 066	-	37 156 066	26 095 086
. Charges et pertes diverses	22 019 522	-	22 019 522	14 480 983
. Frais de personnel	122 646 600	-	122 646 600	109 939 840
. Impôts et taxes	-	-	-	0
. Dotation aux amortissements et provisions	7 503 471	-	7 503 471	6 446 628
. Résultat: Solde créditeur (Excédent)	-	-	-	0
152 169 593	-	-	152 169 593	130 867 451
TOTAUX	189 325 659	-	189 325 659	156 962 537

F- NOTES EXPLICATIVE

I - ACTIF

NOTE 1 : Immobilisations corporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élèvent à 78 082 771 MRU au 31 Décembre 2022 contre 62 335 425 MRU au 31 Décembre 2021 ; soit une augmentation de 15 747 346 MRU et se détaillent comme suit :

Libellé	Note	Soldes (MRU)	Soldes (MRU)	Variation
		AU 31/12/2022	AU 31/12/2021	
Aménagements. et Construction		65 581 432	52 254 001	13 327 431
Matériel de transport		8 223 836	2 099 000	6 124 836
Matériel de bureau et informatique		11 677 477	11 205 977	471 500
Mobilier de bureau et logement		25 212 855	21 885 805	3 327 050
Valeur brute	A	110 695 600	87 444 783	23 250 817
Amortissements		32 612 829	25 109 358	7 503 471
Valeur Nette Comptable		78 082 771	62 335 425	15 747 346

A : Les nouvelles acquisitions se détaillent comme suit :

Acquisition véhicules	6 124 836
Achat de Matériel Informatique & Bureau	3 082 550
Construction d'une Gare Routière à Zouerate	3 565 481
Construction et travaux de la gare de NDB	4 558 525
Travaux de Construction local Archives au niveau de la gare routière de Riadh	1 366 882
Travaux de réhabilitation de la Gare d'Atar	1 267 250
Réhabilitation de la gare d'Aleg et de Construction du Mur de Clôture	658 628
Decompte N°1 Construction de la Gare Gougui	651 429
Réhabilitation de la Gare de Ryad	496 350
Construction et réhabilitation de la gare D'Akjoujt	390 786
Acquisition des coffres	336 000
Autres acquisitions	752 100
Total	23 250 817

NOTE 2 : VALEURS REALISABLES ET DISPONIBLE

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2022 à 118 138 327 MRU contre 80 319 527 MRU au 31 Décembre 2021 soit une augmentation de 37 818 800 MRU présenté comme suit :

Libellé	Note	Soldes (MRU)	Soldes (MRU)	Variation
		AU 31/12/2022	AU 31/12/2021	
Etat et autres collectivités publiques	B	25 737 120	23 596 373	2 140 746
Trésor public		37 654	37 654	0
Personnel et compte rattachés	C	9 183 835	5 150 255	4 033 580
Banques et institutions financières	D	83 168 748	51 535 245	31 633 503
Caisses		10 971	-	10 971
Sous-total		118 138 327	80 319 527	37 818 800

B : Etat et autres collectivités publiques

Cette rubrique se détaille comme suit :	Montant (MRU)
Part Des Services De Sécurité : 5% Des Recettes	22 068 346
Douane Fret International	2 044 037
TVA collectée	1 624 737
Total	25 737 120

C : Personnel et compte rattachés

Cette rubrique correspond aux avances et acomptes au personnel soit 9 183 835 MRU.

D : Banques et institutions financières	Soldes (MRU) AU 31/12/2022	Soldes (MRU) AU 31/12/2021
BMCI UNIVERSITE	1 390	1 434 412
BIM ISLAMIQUE	30 885 943	437 083
ETTIJARI BANK	2 134 024	2 240 925
MAURIPOST	3 849 221	7 661 077
BMI	4 263 771	17 886 423
AL AMANA ISLAMIQUE	9 950 653	2 368 508
BFI	23 350 726	12 782 249
IBM	2 548 615	-
NBM	48 791	48 791
BCI	2 529 656	298 492
EL AMANA	228 433	5 157 948
BPM 20017	3 181 968	648 673
BIM MAURICE BQ 570	151 319	151 319
ORA BANK	44 237	419 346
Total	83 168 748	51 535 245

2 – PASSIF

NOTE 3 : SITUATION NETTE

La rubrique « Situation nette » enregistre au 31 Décembre 2022, un solde négatif 223 353 837 MRU contre 163 827 715 MRU au 31 Décembre 2021 ; soit une augmentation de 59 526 123 MRU et se détaille comme suit :

Libellé	Note	Soldes (MRU) AU 31/12/2022	Soldes (MRU) AU 31/12/2021	Variation
Subventions d'équipement		108 918 170	85 667 353	23 250 817
Subventions d'équipement inscrit au compte de résultat	-	32 903 085	-	25 399 614
Report à Nouveau solde débiteur	-	233 637 532	-	182 238 171
Report à Nouveau solde créiteur		9 542 078	9 542 078	-
Résultat de l'exercice (Déficit)	-	75 273 468	-	51 399 361
SITUATION NETTE	-	223 353 837	163 827 715	59 526 123

NOTE 4 : DETTES A COURT TERME

La rubrique «dettes à court terme» enregistre au 31 Décembre 2022, un solde de 419 632 935 MRU contre 306 540 667 MRU au 31 Décembre 2021 ; soit une augmentation de 113 092 268 MRU et se détaille comme suit :

Libellé	Note	Soldes (MRU)	Soldes (MRU)	Variation
		AU 31/12/2022	AU 31/12/2021	
Fournisseurs et comptes rattachés		193 882	193 882	-
Etat et autres collectivités publiques	E	416 231 598	299 412 015	116 819 583
Sécurité sociale		-	6 934 770	6 934 770
Créditeurs divers	F	3 207 455	-	3 207 455
Banques et institutions financières		-	-	-
Produits constatés d'avances		-	-	-
Sous-total		419 632 935	306 540 667	113 092 268

E : Etat et autres collectivités publiques

Cette rubrique se détaille comme suit :

Montant (MRU)

Part De L'Etat : 45% Des Recettes	415 477 073
ETAT IMPOT IMF	475 976
IRF	278 550

Total

416 231 598

F : Créditeurs divers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Montant (MRU)

Habillement de Travail Décembre 2022	469 000
Fournitures Cadeaux 2023	425 588
Etat D'appui pour les Sorties NKTT - ASSMA Décembre 2022	251 220
Contrat de la distribution des Corriers 2021 et 2022	200 000
Etat D'appui pour la délégation Nouadhibou Décembre 2022	146 857
Etat d'appui pour la gare 11 Décembre 2022	139 854
Contrat de Nettoyage du siège AROTR mois de Nov - Dec 2022	116 666
Etat d'appui pour la gare 6 Décembre 2022	103 840
Clôture des Exercice 2019 au 2022	90 000
Etat d'appui pour la gare 7 Décembre 2022	88 880
Etat D'appui pour la délégation El Hodh Charghi Décembre 2022	80 927
Etat D'appui pour la délégation Gorgol Décembre 2022	78 244
Etat D'appui pour la délégation Trarza Décembre 2022	70 925
Etat D'appui pour la délégation El Hodh Gharbi Décembre 2022	69 182
Impression numérique des carnets A5 , A6 et cartes de Licence	66 317
Rémunération des Journalistes ayant couvert la Cérémonie de la Remise du meilleur chauffeur	65 000
Etat D'appui pour la délégation Brakna Décembre 2022	61 684
Etat d'appui pour la gare 9 Décembre 2022	59 400
Etat D'appui pour la délégation Assaba Décembre 2022	57 067
Etat D'appui pour la délégation Tires-Zemour Decembre 2022	48 861
Etat D'appui pour la Délégation Guidimaghia decembre 2022	46 944
Fourniture Pour la Cérémonie de la Remise des Trophées du meilleur chauffeur Décembre 2022	32 090
Etat d'appui pour les gares (1-2-8) Décembre 2022	30 141
Etat D'appui pour la délégation Adrar Décembre 2022	20 402
Autres	388 366
Total	3 207 455

3- PRODUITS

NOTE 5 : PRODUITS

Les Produits s'élèvent au 31 Décembre 2022 à 114 052 191 MRU contre 105 563 177 MRU au 31 Décembre 2021 soit une augmentation de 8 489 014 MRU et se détaillent comme suit :

Rubriques	Note	Soldes (MRU) AU 31/12/2022	Soldes (MRU) AU 31/12/2021	Variation
Subvention d'exploitation et d'équilibre	G	106 548 720	99 116 548	7 432 171
Quote-part des subventions virées au compte de résultats		7 503 471	6 446 628	1 056 843
Total		114 052 191	105 563 177	8 489 014

G : Subvention d'exploitation et d'équilibre

Cette rubrique se détaille comme suit :

Montant (MRU)

Part de AROTR : 50% des recettes	129 799 537
Investissements	23 250 817
Total	106 548 720

4 – CHARGES

NOTE 6 : CHARGES

Les Charges s'établissent au 31 Décembre 2022 à 189 325 659 MRU contre 156 962 537 MRU au 31 Décembre 2021 soit une augmentation de 32 363 122 MRU et se détaillent comme suit :

Rubriques		Soldes (MRU) AU 31/12/2022	Soldes (MRU) AU 31/12/2021	Variation
Achats d'approvisionnement non stockés	H	6 832 784	4 022 739	2 810 045
Charges externes liées à l'investissement	I	17 144 741	12 805 546	4 339 196
Charges externes liées à l'activité	J	13 178 541	9 266 802	3 911 739
Charges et pertes diverses	K	22 019 522	14 480 983	7 538 539
Frais de personnel	L	122 646 600	109 939 840	12 706 760
Dotations aux amortissements et provisions		7 503 471	6 446 628	1 056 843
Total		189 325 659	156 962 537	32 363 122

H : Achats d'approvisionnement non stockés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Montant (MRU)

Combustibles, Carburant Et Lubrifiants	2 100 846
Fournitures De Bureau Et Administratives	1 931 318
Vêtements De Travail	1 764 000
Fournitures Non Stockables (Eau- Énergie)	846 970
Produits D'Entretien	189 650

Total	6 832 784
--------------	------------------

I : Charges externes liées à l'investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Montant (MRU)
Frais Abonnement Et Documentations	8 308 264
Loyer	5 213 000
Entretien Matériel Informatique	1 193 720
Location Des Voitures	1 086 500
Entretien Et Réparation Des Locaux	779 876
Entretien Et Réparation Véhicules	327 799
Frais D'Etudes	209 870
Prime D'Assurance	25 712
Total	17 144 741

J : Charges externes liées à l'activité

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Montant (MRU)
Frais De Mission Et Déplacements	3 665 394
Charges Diverses Liées Aux Activités	2 654 088
Rémunération Inter Et Honoraires	2 433 379
Charges Pèlerinage	2 100 000
Publicité, Abonnements Et Publications	1 424 740
Frais Postaux Et Télécommunications	728 204
Frais Bancaire	131 730
Charge Conseil Et Bureau Exécutif	41 006
Total	13 178 541

K : Charges et pertes diverses

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Montant (MRU)
Gestion Participative Des Gares	17 563 580
Primes Services Rendus	1 996 942
Jeton De Présence Du Conseil Du Bureau Exécutif	1 459 000
Fond Spécial	1 000 000
Total	22 019 522

L : Frais de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

	Montant (MRU)
Salaires Du Personnels	70 879 452
Main-d'œuvre Occasionnelle	18 745 398
Charge Sociales Cotisations	17 996 054
Gratification Annuelle Pour Le Mois De Ramadhan	6 949 527
Motivations	3 144 000
Indemnités Et Avantages Divers En Espèces	2 366 000
Restauration	1 742 825
Frais De Recyclage Et De Formation	560 000
Soins médicaux	233 000
Congé Payé	30 344
Total	122 646 600